|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |
|  |  | Genève, le 12 mars 2024 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 188**  CE 2/RC | **Aux:**  – Administrations des États Membres de l'Union  **Copie:**  – Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;  – Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 2;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;  – Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 2 de l'UIT-T;  – Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  – Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 5415 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | [tsbsg2@itu.int](mailto:tsbsg2@itu.int) |
|  |  |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de nouvelle Recommandation UIT T E.1121 (ex E.audit), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 2 de l'UIT-T (Genève, 19-28 juin 2024)** | |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 2 de l'UIT-T (*Aspects opérationnels de la fourniture de services et de la gestion des télécommunications*) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation du projet de texte mentionné ci-dessus, à sa prochaine réunion, le 28 juin 2024. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 2 de l'UIT T seront disponibles dans la [Lettre collective 5/2](https://www.itu.int/md/T22-SG02-COL-0005/fr).

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et l'emplacement du projet de texte de l'UIT-T proposé pour approbation.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer au plus tard le **7 juin 2024** à 23 h 59 (UTC).

Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(*signé*)

Seizo Onoe  
Directeur du Bureau de la normalisation  
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et emplacement du texte déterminé du projet de  
nouvelle Recommandation UIT-T E.1121 (ex E.audit)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T E.1121 (ex E.audit) [[SG2-R17](https://www.itu.int/md/T22-SG02-R-0017/fr)]

Mécanismes et processus d'audit des ressources de nommage, de numérotage, d'adressage et d'identification attribuées à l'échelle mondiale

Résumé

La Recommandation UIT-T E.1121 (ex E.audit) fournit des précisions sur les rôles, les responsabilités et les mécanismes associés aux audits qui seront effectués sur les ressources attribuées à l'échelle mondiale. La réalisation d'audits constitue un mécanisme supplémentaire et complémentaire aux principes associés aux identifiants et au signalement des utilisations abusives, tel qu'indiqué dans les Recommandations de la série E.

Cette Recommandation ne s'applique pas aux ressources mondiales administrées par les États Membres.

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 188:  
Consultation au sujet du texte déterminé du projet de  
nouvelle Recommandation UIT-T E.1121 (ex E.audit)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications,  Union internationale des télécommunications  Place des Nations  CH 1211 Genève 20, Suisse | **De:** | [Nom]  [Rôle/titre officiel]  [Adresse] |
| **Télécopie:**  **Courriel:** | +41 22 730 5853 [tsbdir@itu.int](mailto:tsbdir@itu.int) | **Télécopie: Courriel:** |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet du projet de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 188, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Cochez l'une des deux cases |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T E.1121 (ex E.audit) | **autorise** la Commission d'études 2 à procéder à l'examen de ce texte en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 2 à procéder à l'examen de ce texte en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_